
**Nombre de membres
en exercice:** 10

Séance du 01 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le premier juin l'assemblée régulièrement convoquée le 01 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 9

Sont présents : Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Hélène CASAGRANDE, Geneviève AIMASSO, Jean-Louis ÉLAIN, Philippe SANCHOT, Michèle LAFFITTE, Philippe PEREIRA, Vincent DESPAGNE

Votants: 9

Représentés :

Excusés : Sandrine LE DREFF

Absents :

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 1^{er} Juin 2023

Ordre du Jour :

- 1) FDAEC 2023
- 2) Avancement dossier Aquitanis
- 3) Choix locataires 20 Le Bourg
- 4) Lumières de Noël
- 5) Vitesse – voirie communale
- 6) Tarification Salle des Fêtes
- 7) Choix cendriers
- 8) Questions diverses

M. le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- L'achat des terrains BEAUVILAIN/BOURGOINT/DEBAT
- La vente de parcelles à M. DESPAGNE / M. RAYMOND

Le Conseil donne son accord à l'unanimité

1) FDAEC 2023

M. le Maire présente les possibles utilisations de FDAEC pour 2023 (Création porte de l'église PMR, création d'un forage pour l'arrosage et la mise en place d'un platelage à l'arrière de la salle des fêtes pour cacher l'assainissement de celle – ci, achat matériaux pour le cloisonnage de « nouveau cinéma »). Après discussion, le Conseil demande M. le Maire de mettre à jour les devis pour le cloisonnage et platelage afin de pouvoir faire le dossier FDAEC 2023.

2) Avancement dossier Aquitanis

Une réunion a eu lieu dans l'après-midi avec les différentes parties concernées. Un équilibre financier doit être trouvé pour l'opération dans sa globalité. Le prochain atelier avec les habitants est prévu pour le 08/06 avec en amont une réunion en présence les instructeurs du sol.

3) Choix locataires 20 Le Bourg

Les nouveaux logements devraient être prêts à louer pour fin Août. Après présentation de certaines candidatures, le conseil donne leur accord favorable. Concernant le logement B, le Conseil donne pouvoir aux adjoints et à M. le Maire pour choisir les locataires.

4) Lumières de Noël

Ce point sera abordé lors du Conseil en Septembre. Le recours à une nacelle a été évoqué.

5) Vitesse – voirie communale

Après réflexion, le Conseil décide de ne pas investir dans des panneaux limitant la vitesse sur les voiries communales, du fait du peu d'efficacité de cet investissement car il n'y a pas de possibilité de contrôle derrière. La possibilité de dos d'ânes a également été rejetée en raison de la nuisance (bruit et conduite tracteurs/voitures) qu'ils vont apporter. Malheureusement ce sujet est un sujet important dans la plupart des communes et il semble très difficile de trouver une solution satisfaisante.

6) Tarification Salle des Fêtes – DE 2023 022

Suite aux travaux de la Salle des Fêtes (mise en place de la climatisation et de l'aménagement extérieur) ainsi qu'à la hausse des prix de l'énergie, M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite revoir les tarifs de location de celle-ci.

Après discussion, il a été décidé de modifier la tarification de la salle des fêtes, à savoir :

La location s'entend toutes charges comprises.

Caution de 1 000 € quels que soient les utilisateurs.

1) Service communal et activités communales : Gratuit sans distinction de journée ou de soirée et sans limitation.

2) Associations communales : Gratuit sans distinction de journée ou de soirée et sans limitation.

3) Particuliers :

- a. Particuliers administrés résidents sur la commune : 100 € / week-end
- b. Particuliers administrés qui ne résident pas sur la commune : 100 € / week-end
- c. Particuliers extérieurs : 300 € / weekend de 10H du Samedi au Dimanche soir
- d. Location journalière HORS WEEKEND de 9H jusqu'à 17H : 50 €
- e. Location soirée HORS WEEKEND de 17H jusqu'au lendemain 9H : 80 €

Il a été également rappelé qu'un état des lieux doit être effectué après chaque location privée ou associative.

Ces nouveaux tarifs rentreront en vigueur pour toute location à partir de Janvier 2024.

Voté à l'unanimité

7) Choix cendriers

N'ayant pas trouvé un modèle de cendrier adéquat pour la place de la Mairie, Mme Hélène CASAGRANDE propose de les faire fabriquer en interne avec un rappel du bardage de la salle. Après discussion, le Conseil valide cette proposition.

8) Achat terrains BEAUVILAIN/BOURGOINT/DEBAT

DE_2023_020 : Achat terrain : ZE 361

En raison du projet en cours d'Aménagement du Bourg et afin de garder une harmonie dans le Bourg et régulariser le cadastre, il est nécessaire pour la commune de St Laurent du Bois d'acheter certaines parcelles, préalablement délimitées par un géomètre et le service du cadastre.

Après discussion, et afin d'harmoniser le prix d'achat pour l'ensemble des riverains impliqués dans ce projet, le Conseil accepte à l'unanimité l'achat au prix de 20 € le m² des terrains détaillés ci-dessous :

Mme DEBAT (ZE 361) : 68 ca x 20€ = 1 360€

Le Conseil donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches afférentes à l'achat de parcelles.

Le Conseil souhaite également remercier ces riverains pour leur compréhension mettant en avant l'intérêt commun.

DE_2023_019 : Achat terrain : ZE 313

En raison du projet en cours d'Aménagement du Bourg et afin de garder une harmonie dans le Bourg et régulariser le cadastre, il est nécessaire pour la commune de St Laurent du Bois d'acheter certaines parcelles, préalablement délimitées par un géomètre et le service du cadastre.

Après discussion, et afin d'harmoniser le prix d'achat pour l'ensemble des riverains impliqués dans ce projet, le Conseil accepte à l'unanimité l'achat au prix de 20 € le m² les terrains détaillés ci-dessous :

M./Mme BEAUVILAIN (ZI 313) : 60 ca x 20€ = 1 200€

Le Conseil donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches afférentes à l'achat de parcelles.

Le Conseil souhaite également remercier ces riverains pour leur compréhension mettant en avant l'intérêt commun.

DE_2023_023 - Vente après division de la parcelle ZI 72 à SCEA RAYMOND

Afin de régulariser le dossier, Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de prendre une délibération concernant la parcelle ZI 72 (contenance totale de 7a40ca), appartenant à la commune.

Après délibération, le Conseil décide de céder pour le prix forfaitaire de 5 €

- 5a87ca (des 7a40ca de la totalité de la parcelle) à SCEA RAYMOND

Tous frais liés seront à la charge de l'acquéreur.

Voté pour à l'unanimité des membres présents.

DE_2023_021 - Vente après division de la parcelle ZI 72 à EURL Vignobles DESPAGNE

Afin de régulariser le dossier, Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de prendre une délibération concernant la parcelle ZI 72 (contenance totale de 7a40ca), appartenant à la commune.

Après délibération, le Conseil décide de céder pour le prix forfaitaire de 5 €

- 1a43ca (des 7a40ca de la totalité de la parcelle) à EURL Vignobles DESPAGNE

Tous frais liés seront à la charge de l'acquéreur.

Votes : 8 pour et 1 abstention (conflit d'intérêt).

9) Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil de l'invitation reçue à un apéritif de lancement le 24/05 à la Salle des Fêtes à l'occasion de l'expo d'Art organisée par Mme Sylvie BRAU et des artisans/artistes.

M. le Maire informe le Conseil du don d'une voiture de marque C3 à la commune de la part d'administrés.

-
La séance est levée à 21H